



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du : 25 octobre 2017

Délibération n° 2017-66

Étaient présents :

Administrateurs présents :

Max Roustan – Bernard Saleix – Jacques Foulquier - Michèle Veyret –Alain Pialat – Bernard Hillaire
Lucile Pialat - Pierrette Paez – Cyril Laurent – William Balez -Jean-Robert Amate – Claude Sayag –
Gilbert Albini - Joséphine Fernandes – Jean-Claude Auribault - Daniel Canal – Jean-Marie Bridier –
Jean Lopez - Rachid Nekaa - Eric Maubernard

Absents excusés :

Anne-Lyse Messenger
Bernard Pialot
Jean-Louis Raymond

Assistaient à la séance avec voix consultative :

Jean-Luc Garcia - Directeur Général
Arnold Bargeton - Secrétaire du Comité d'Entreprise OPH
Olivier Delcayrou - Sous-Préfet d'Alès

Assistaient également à la séance :

Philippe Curtil - Pauline Strasman – Valérie Garcia – Ysabelle Castor – Bernard Giraud –
Didier Barthélémi – Camille Bary

Secrétariat assuré par : Brigitte Abitabile

**PLAFONDS APRES TRAVAUX DE REHABILITATION REALISES DANS LE CADRE DE
L'ANRU :**

CEVENNES : tous les bâtiments

PONT DE GRABIEUX : tous les bâtiments

**PRES SAINT-JEAN - QUAI DU 8 MAI : 2,4 et 1 à 15 rue Edmond Rostand, 5 à 27 rue Molière,
7 à 17 rue Jean-Baptiste Dumas**

PRES SAINT-JEAN - GRAND LAVOISIER : 29 à 43 rue Lavoisier

MOULINET : 35 à 43 rue Marcel Paul

Le Conseil d'Administration après avoir pris connaissance du rapport n° 2017-66 ci-annexé et après en avoir délibéré, décide avec 17 voix pour et 3 contre :

- D'autoriser le Directeur Général à appliquer les dispositions de l'avis du 17/02/2017 du Ministère du logement et de l'habitat durable, et porter à 4,86€/m² de S.U./mois le loyer plafond des résidences visées par cette délibération.

Le Directeur Général

Jean-Luc GARCIA